

MALONS et ELZE

BULLETIN MUNICIPAL N° 54

Sommaire : NOVEMBRE 2012

Le mot du Maire –Actualités communales : page 2 et 3

Travaux communaux : page 4 et 5

Environnement : page 6

Gazette des hameaux. Etat civil. Associations.

Obligations des riverains : page 7 , 8 , 9

Informations sanitaires du châtaignier : page 9, 10 et 11



La Draille du Languedoc ou collectrice de Malons après le débroussaillage.

Le mot du Maire

L'incertitude, ça continue !

Très récemment, le Préfet du Languedoc Roussillon a déclaré à la presse régionale : " *Les collectivités participeront à l'effort, avec des dotations plus contractualisées* ". Cette même presse faisait état d' "abus et de projets fastueux", grands consommateurs d'argent public (130 M d'euros pour la future mairie de Montpellier, 59 M d'euros pour le Musée de la romanité à Nîmes, etc).

De toute évidence, il faut donc s'attendre à voir les dotations amputées et donc la marge de manoeuvre des communes telles que la nôtre diminuée.

Après que l'Etat ait réduit son train de vie, c'est au tour des collectivités territoriales de se voir imposer une diminution des crédits. La vie communale va s'en ressentir, les promesses et l'euphorie électorale sont déjà loin.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 19 janvier 2013 à 18h30

Le Maire, Philippe GAILLARD

Informations utiles

Rencontre avec les élus :

Le Maire, M. Philippe GAILLARD: sur rendez-vous
L'Adjoint, Philippe DUMAS: vendredi matin de 9h à 12h

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

☎04 66 61 10 94

Fax04 66 61 12 94

Emailmalonsetelze@nordnet.fr

Actualités communales

Contrat d'été de Mathieu Brunatto.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mathieu Brunatto pour son investissement au profit de la commune durant un mois et demi, cet été. Il a donné toute satisfaction aux côtés de Didier.

Départ d'Étienne notre employé communal.

Il a fini son premier contrat de 6 mois et n'a pas souhaité le renouveler. C'est une décision que nous regrettons car elle pénalise financièrement la commune qui pouvait compter sur un contrat aidé par l'Etat durant 24 mois.

Contrat de 6 mois pour Thierry Vaille :

Compte tenu que nous ne souhaitons pas que Didier soit seul durant l'hiver, nous avons fait un contrat de 6 mois pour Thierry Vaille (La Playsse).

Karine Frayssinet a démissionné de son poste d'adjoint :

Pour des raisons personnelles, Karine Frayssinet a démissionné de son poste de 2° adjoint. Elle demeure toutefois membre du conseil municipal.

Le Schéma Directeur d'Assainissement:

L Article L2224-10 du CGCT précise que *les communes* (ou leurs établissements publics de coopération) *délimitent, après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement non collectif* où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations. La commune a confié à CEREG INGENIERIE le soin d'élaborer le Schéma Directeur d'Assainissement. Pour ce faire, des agents du bureau d'étude sont passés dans tous les hameaux afin de prélever et d'analyser la terre. Un rapport a été remis à la Mairie précisant les conditions retenues pour le choix des dispositifs d'assainissement à réaliser dans les différents hameaux de la commune (assainissement collectifs ou individuels). Ce rapport est consultable en mairie, il sera soumis à enquête publique. Il est à noter que le Schéma Directeur d'Assainissement est indispensable pour que les pétitionnaires qui déposent un permis de construire avec un assainissement individuel puissent bénéficier d'une subvention afin d'en financer une partie du coût.

Le Parc National des Cévennes:

Comme vous le savez, notre commune se situe en zone périphérique du Parc National des Cévennes. Cette situation n'a pas été la volonté des élus, c'est la Loi qui avait dessiné les contours du PNC.

Depuis la Loi réformant les Parc Nationaux, il est prévu que les communes soient consultées. Un projet de Charte du Parc National des Cévennes a été élaboré. Cette Charte est un projet à 15 ans. Les actions concrètes n'y sont donc pas détaillées, elles seront définies et réalisées dans le cadre de " conventions d'applications " qui seront proposées aux communes adhérentes.

Le projet de Charte est soumis à enquête publique du 26 novembre 2012 au 11 janvier 2013. Nous vous invitons donc à consulter les documents afin de faire connaître votre sentiment sur le projet de Charte.

C'est au cours de l'automne 2013 que le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'adhésion ou non à la Charte du PNC.

L'Établissement public "Forêt privée" :

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 7 novembre 2012 à 17h30 dans la salle de la mairie. Au cours de cette réunion ont été présentées les différentes actions possibles afin de coordonner les opérations d'exploitation de la forêt privée.

Meshnet/ Le haut débit :

- à la Boissière : Meshnet a envoyé la convention à la propriétaire qui a donné son accord verbal pour l'implantation de l'antenne.
- à Elze : l'implantation d'une antenne relais est prévue aux Rochettes afin de couvrir le bas du hameau.

Le représentant de la commune au Comité Syndical du PAYS CEVENNES a fait part à son Président Max ROUSTAN et à sa collaboratrice en charge de ce sujet du mécontentement des habitants des hameaux de Elze et La Boissière qui attendent depuis trop longtemps les deux antennes relais. Il a été répondu que des "problèmes" sont apparus dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) entre l'opérateur et le Syndicat Mixte mais que des solutions rapides devraient intervenir.

Achat de terrains

Le Maire et le conseil municipal ont délibéré pour l'achat de plusieurs parcelles de la propriété Balme au hameau d'Elze.

Vente de biens de la succession MAURIN au Salzet.

En date du 8 juin 2012 un arrêté incorporant les biens de la succession Maurin dans le domaine communal de la commune a été pris. Désormais la commune est propriétaire. Cependant des délais doivent être respectés afin de pouvoir passer à la vente. C'est au cours du premier semestre 2013 que celle-ci aura lieu. Une information en temps utile sera largement diffusée.

Nettoyage de la draille

Les travaux de nettoyage et d'élagage de la portion de la draille du Languedoc allant du Peras (Malons -Village) aux limites de Pontails et de Bonnevaux ont été confiés à l'entreprise Anderson de St Ambroix, qui a fait un don à la commune de 2000€ issu de la vente du bois. L'ONF a ensuite procédé aux broyages des rémanants pour un montant de 2861.43€ TTC.

Travaux communaux

Voirie à La Boissière

Les travaux d'élargissement de la route de La Boissière, à partir du pont jusqu'à la « miellerie » seront bientôt terminés. Outre le fait qu'ils accroîtront la sécurité grâce à une meilleure visibilité, ils permettront en plus de diminuer la charge sur les murs de soutènement. Les travaux sont réalisés en régie. La commune tient à remercier les habitants du hameau pour leur patience compte tenu des désagréments liés au chantier.

En ce qui concerne la portion de route qui s'est effondrée, nous avons reçu le 22 novembre 2012 le rapport du bureau d'étude *EGSA btp*. Avant de se prononcer sur le dimensionnement du mur poids en gabions, l'ingénieur géotechnicien a procédé à un sondage de près de 11 mètres de profondeur à partir de la route qui

a révélé l'absence de glissement. La solution technique des gabions est donc envisageable conformément aux prescriptions de l'étude d'EGSA *btp*



Piste DFCI à Coulis

Un projet de desserte DFCI, situé sur le territoire de Malons et Elze sise Cros de Coulis lieu dit la Fage permettant la jonction d'accès DFCI normalisée et le bouclage entre les départements du Gard et de l'Ardèche communes de Malons - Brahic-Les Vans -Malbosc avait été voté. Les travaux consistaient à l'ouverture de la piste répondant aux exigences DFCI sur une largeur 4 mètres et une longueur de 465ml, au terrassement en terrain de toute nature, au minage, au zone de croisement, au traitement de la végétation, à l'empierrement, et à l'intégration paysagère. Le montant du devis s'élevait à 13570€HT
Après appel d'offre et mise en concurrence c'est l'entreprise FROMENT-REYNOUARD qui a été choisie pour exécuter les travaux qui ont été subventionnés à 70%.

Abattage des marronniers à Malons-Village:

Comme vous vous en souvenez peut être, lors d'un épisode venteux, une grosse branche de marronnier est tombée sur le portillon de la maison BOIS/BENOIT. Nous avons eu à déplorer seulement des dégâts matériels que la commune a indemnisés. Nous avons donc fait réaliser il y a quelques temps une évaluation sanitaire de ces arbres. Celle-ci a fait apparaître que 8 d'entre eux présentaient un état sanitaire très dégradé et que, par sécurité, il fallait les abattre. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous avons procédé à la suppression de ces arbres mais nous y avons été contraints par sécurité. De nouveaux arbres les remplaceront. L'abattage a été effectué par Didier et Etienne et le bois récupéré a été distribué gracieusement aux personnes âgées résidentes sur la commune.

Déménagement de la bibliothèque de la salle Eugène Nicolas et création de la salle de réunion sous les gîtes.

Afin d'agrandir la salle Eugène Nicolas nous avons supprimé les rayonnages de la bibliothèque (côté fenêtre).La bibliothèque sera désormais dans le local aménagé

sous les gîtes communaux. Cette nouvelle salle servira aussi de local de réunion, facile à chauffer l'hiver. Cet aménagement aura enfin pour effet d'assurer l'isolation du plancher du gîte du bas. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SVB Les Vans pour un montant de 6489.74€ TTC.



Environnement

LES EOLIENNES DE MALONS ET ELZE ... suite mais pas ... "FIN".

Bref historique :

En septembre 2008 le Préfet du Gard a refusé une première fois le permis de construire aux 5 éoliennes de MALONS et ELZE.

Le 18 juin 2010, le Tribunal administratif de Nîmes a annulé le refus et a demandé au Préfet de réinstruire la demande.

Le 13 octobre 2010 le Préfet a à nouveau refusé le permis.

La SARL "UN COUP DE VENT "a contesté ce refus devant le Tribunal administratif. Par jugement du 21 septembre 2012 le Tribunal a confirmé le bien fondé du refus du Préfet.

Commentaire :

Dans un premier temps le juge relève que le conseil municipal et le maire se sont opposés au projet.

Cependant, lorsqu'il s'agit de réaliser un équipement public le Préfet est tenu de délivrer le permis, il n'a pas à prendre en compte l'avis de la commune.

A ce sujet, il est à noter que depuis deux ans les Tribunaux admettent qu'un **projet éolien porté par des personnes privées puisse être assimilé à un équipement public**, mais ce, à certaines conditions :

Il faut tout d'abord qu'il y ait un **intérêt public avéré**, c'est à dire qu'il y ait un besoin d'électricité au plan régional par exemple.

Il faut enfin que le **projet soit suffisamment important**.

Dans le cas présent, le juge note que le projet ne répond pas à un réel besoin de production électrique.

Il relève ensuite que compte tenu du faible nombre d'aérogénérateurs et compte tenu de la faible puissance du parc éolien privé, on ne peut l'assimiler à un équipement public.

En conséquence le Tribunal confirme le refus de permis du Préfet. Il est à noter que les considérations environnementales qui ont aussi motivé le refus du Préfet n'ont pas été étudiées par le Tribunal qui ne les a ni confirmées ni écartées (forte présence de chiroptères rares, affectation forestière des parcelles et absence d'équipements artificiels autour du site tels que lignes à Haute Tension). Cette décision est susceptible d'appel, ce qui signifie que le dossier est loin d'être clos....

Gazette des hameaux

C'est avec plaisir que nous avons appris l'installation d'une nouvelle famille au hameau d'Elze. Nous souhaitons la bienvenue à Alain Saulière, sa compagne Eve Alexandre et leurs enfants Nil et Hélios.

Etat civil

Nécrologie :

C'est avec peine que nous avons appris les décès de Élise REGIS née CAYRON de La Rousse, Ulysse THOMAS de Valouze, Marcel GUEZELLOU de Pialouzet de Liquemialles

A toutes leurs familles, le conseil municipal présente ses condoléances.

Naissance :

Bienvenue au petit Lodoïs, né le 11/08/2012 au foyer d'Olivier Moreau et Nina Sérusier du Frontal.

Associations

Fête de l'église de Malons:

Dimanche 15 juillet a eu lieu la traditionnelle fête du comité. Comme à l'accoutumée c'est la messe célébrée par le père VAL et animée par MICHEL que débutait la journée. Après un apéritif convivial ce sont 17 triplettes qui se sont affrontées pendant que les amateurs de loto se retrouvaient, quelques veinards ont été récompensés. Sans oublier que la pesée du saucisson a fait 2 heureux.

Durant toute la fête les animations habituelles ont eu lieu. Que les participants et les bénévoles soient tous remerciés .Ce fut une belle journée et nous lançons un appel aux bonnes volontés pour pouvoir continuer !!!

Association « Les Hameaux Réunis »:

Ni la pluie, ni le vent, ni le gel n'ont empêché les botanistes de l'Euzière de nous rendre visite à 2 reprises, en juin et octobre derniers. La première fois, pour les plantes, la seconde, pour les champignons. Journées mémorables terminées au Salzet, à Vézolles ou en salle polyvalente, à la mairie, autour d'une poêlée bien parfumée... Avis aux intéressés, nos amis reviennent en juin prochain.

En juillet, le récital "Serge Reggiani" fut présenté en l'Eglise par Bernard Malbos, accompagné de son fils à la guitare classique. Spectacle de qualité, malgré la résonance un peu forte des murs. Eventuellement, une prochaine fois, nous essaierons l'extérieur ou même la salle polyvalente, en cas de pluie, comme lieu de représentation.

Suivit, en fin de mois, le traditionnel repas de l'association, qui connaît comme chaque année un franc succès. Les scouts de Bournaves nous rejoignirent en cours de soirée, avec leur enthousiasme pour la danse, et leur participation surprise aux différentes tâches.

En août, Mme. Danièle Petit, nous offrit, avec son talent habituel une conférence illustrée de diapositives. Cette année, ce fût sur le peintre Henri Matisse. L'été prochain, l'extravagant mais non moins doué peintre espagnol Salvador Dali devrait être au rendez-vous. En août également, l'association organisa une randonnée en VTT, avec différents niveaux de difficultés. Les jeunes firent une boucle vers "La Garde de Dieu". Les plus grands, une autre vers Pontails, les Balmelles, la forêt du Mas de l'air, et les aguerris tracèrent jusqu'à La Garde Guérin, le Mont, la Viale etc... Dur, dur. Les points relais et le casse-croûte du retour furent les bienvenus.



L'automne arriva vite, et ce fut "La castagnade", populaire comme toujours, l'occasion aussi de se retrouver autour d'un pot et de châtaignes grillées.

Association communale de chasse de Malons:

Le tirage de la tombola aura lieu le samedi 22 décembre 2012 à partir de 18h
Le président invite les propriétaires qui ont signé pour la société de chasse à venir retirer leur part de sanglier avant la fermeture de la chasse.

Fêtes de fin d'année:

Le Noël des enfants de la commune aura lieu le **samedi 15 décembre 2012 à 14 heures**. Un spectacle sera offert aux petits et aux grands, suivi d'un goûter. Les aînés sont cordialement invités à cette fête. Merci de confirmer votre présence. Le repas de fin d'année se tiendra quant à lui le **dimanche 16 décembre 2012 à 12h** dans la salle Eugène Nicolas. Pensez à réserver votre repas.

Obligations des riverains

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques et téléphoniques. L'élagage relève désormais de la responsabilité du propriétaire du terrain.

- La responsabilité est engagée : si l'arbre situé en domaine privé déborde sur le domaine public où est installée la ligne électrique ou téléphonique.
- Elle est aussi engagée : si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne et prévues par le code civil.

Informations sanitaires du châtaignier

"Vue l'ampleur que prend la propagation du cynips dans les châtaigneraies d'Europe, de France et jusque dans notre région, nous vous proposons un point détaillé sur la question."

Le cynips du Châtaignier, *Dryocosmus kuriphilus*, est un micro-hyménoptère (un insecte volant qui mesure seulement de 2,5 à 3 mm !) son corps est noir et la base de ses antennes ainsi que ses pattes sont plus claires. C'est un ravageur parasite majeur du châtaignier.

Les adultes pondent dans les bourgeons pendant la saison de végétation en juin et juillet. Les larves séjournent dans les bourgeons et passent l'hiver sans symptôme apparent. Au printemps suivant, les larves se développent et, sous l'effet des toxines qu'elles secrètent, se forment des galles plus ou moins rouges à la place de la pousse normale.

Les plants infestés, au lieu de porter des feuilles et des fruits, ne donnent qu'une pousse très courte avec quelques feuilles déformées par les galles. À terme, cela provoque une perte de vigueur et la mortalité de rameaux (chute de la production fruitière pouvant atteindre 60 à 80 %) voire dans le pire des cas la mort des arbres.



Galles sur les bourgeons et feuilles

Les galles peuvent être observées sur tous les organes verts : nervure ou pétiole de la feuille, inflorescence, rameau... Leur diamètre varie selon la variété des arbres de 5 à 20 mm, leur couleur va du rouge au vert, leur nombre est lui aussi extrêmement variable. A noter que les galles peuvent rester fixées sur les arbres pendant plusieurs mois : les feuilles et galles sèches sont alors particulièrement visibles en hiver, surtout sur des arbres atteints depuis plusieurs années.



Détail de galles sèches

Certaines variétés sont très sensibles comme Marsol et Marigoule. A ce jour, la variété Bouche de Bétizac est résistante au cynips. On ne connaît pas encore le degré de sensibilité des variétés traditionnelles du Languedoc Roussillon, des

essais sont en cours sur des parcelles tests dont les résultats pourront nous orienter dans le futur sur le choix des variétés à planter ou greffer.

Le cynips du châtaigner est originaire d'Asie. Il a été introduit en Italie au début des années 2000. Il est présent aujourd'hui dans toute la région Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse, avec des foyers de développement rapide à proximité des Cévennes (vallée du Rhône, Ardèche). En Languedoc Roussillon, les premiers foyers sont découverts en mai et juin 2011 dans le département de l'Hérault (communes de Fonzières, Soumont et Saint Privat) et le département du Gard (communes de Notre Dame de la Rouvière et Sumène). Au cours des mois de mai et juin 2012, de nouveaux foyers sont découverts dans l'Hérault sur les communes de Saint Etienne de Gourgas et Soubès et dans le Gard sur les communes de Saumane, Saint Martial, Saint André de Majencoules, Mandagout, Le Vigan, Valleraugue et Arphy. Enfin en Lozère sur la commune de Pompidou.

Au printemps 2012, le cynips est détecté aux portes de notre commune à Sablières et dans la vallée de Thines.

Des moyens de lutte biologique sont en cours d'expérimentation. Ils consistent en des lâchers de l'auxiliaire *Torymus sinensis*. Ce parasitoïde originaire de Chine est une micro-guêpe dont la femelle pond ses œufs dans les galles du cynips. Ces œufs donnent des larves qui se nourrissent des larves du cynips empêchant ainsi la sortie d'une nouvelle génération du ravageur. Les larves du *Torymus* passent ensuite l'hiver dans les galles sèches avant de donner de nouveaux adultes au printemps suivant. Il s'agit d'une lutte biologique par acclimatation qui a l'avantage de ne pas nécessiter de nouveaux lâchers de l'auxiliaire chaque année. La lutte biologique permet d'obtenir à moyen terme (5 à 10 ans !!) un équilibre entre le ravageur et son parasitoïde.

Des organismes professionnels régionaux (Suamme, Fredon LR) animent un programme de surveillance; ils font appel à tous les propriétaires de châtaigniers afin qu'ils contribuent, par des observations printanières régulières, à la lutte contre ce ravageur. Il ne faut pas hésiter à contacter les techniciens au moindre doute.

Un arrêté national du 22 novembre 2010 rend obligatoire la déclaration des symptômes du ravageur auprès des services du SRAL à la DRAAF ou via la mairie. Dans les zones contaminées et dans un rayon de 15 km alentour (zone focale et zone tampon), le déplacement et l'exportation de matériel végétal sont interdits, l'importation de matériel végétal doit faire l'objet d'une déclaration auprès du SRAL. En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner.

Contacts :

Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles du Languedoc-Roussillon - Nicolas ANDRE : 04 67 75 64 48.

Suamme du Gard - Béatrice LADRANGE : 04 66 54 29 67.